



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

À la session ordinaire du 30 septembre 2013

Étaient présents :

le maire	M. Robert Duteau
les conseillères et conseillers :	Mme Sylvie Faille Mme Estelle Muzzi M. Stéphane Bessette M. Jean-Louis Tinant M. Michel Lejour M. Daniel Garceau

formant quorum sous la présidence du maire.

Aussi présent, le Directeur général, secrétaire-trésorier, M. Daniel Striletsky.

Prière

RÉSOLUTION 2013-161

Il est proposé par M. Stéphane Bessette, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit adopté l'Ordre du jour de la session ordinaire du 30 septembre 2013 en ajoutant au point divers : construction du garage d'Omer Dubois Automobiles, sans permis.

1. Adoption de l'ordre du jour de la session ordinaire du 30 septembre 2013
2. Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 9 septembre 2013
3. Acceptation et paiement des comptes du mois de septembre 2013
4. Résolution : choix du soumissionnaire des bacs de recyclage
5. Projet de règlement : Bacs de recyclage
6. Résolution : Appel d'Offre pour fourniture de sel
7. Résolution : Approbation des dépenses pour la subvention du député
8. Résolution : Budget pour le dépouillement de l'arbre de Noël et date
9. Résolution : Demande de se joindre à la MRC pour câblage de Internet Haute vitesse
10. Service Incendie Pompiers et Premiers Répondants :
11. Voirie :
 - Choix des CV : Offre d'emploi pour 2 chauffeurs de charrue
12. Parc Régional :
 - Avis de renouvellement : Panneau Bleu =Signalisation touristique
 -
13. Bibliothèque :
14. Divers:
 - Rapport : Souper des bénévoles et des employés
 - Résolution : Demande de commandite pour le tournoi hockey
 - Résolution : Demande d'appui pour Levée de servitude de non-accès...
 - Info : Élections municipales : Clôture des mises en nomination à 16 :30
Le 4 octobre, si scrutin, votre par anticipation le 27 octobre et le scrutin le 3 novembre 2013 et prochaine réunion du Conseil 11 novembre 2013.
15. Correspondance
16. Période de questions



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Bernard-de-Lacolle**

RÉSOLUTION 2013- 162

Il est proposé par M. Stéphane Bessette, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la session ordinaire du 9 septembre 2013.

RÉSOLUTION 2013- 163

Il est proposé par M. Stéphane Bessette, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soient acceptés et payés les comptes suivants et ceux en annexes :

Ronald Bernier	107.10\$
Sylvie Faille	1 133.85\$
Robert Duteau	1 640.16\$
Stéphane Bessette	1 179.73\$

Du chèque 46640 au chèque 46767 inclusivement, le total est: 204 893.10\$
Le fonds de roulement est de.....550 000,00\$
Le montant disponible au fonds de roulement pour 2013 est de 430 000,00\$
Les intérêts du mois ne sont pas encore comptabilisés.

RÉSOLUTION 2013- 164

Il est proposé par M. Jean-Louis Tinant, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit choisi le plus bas soumissionnaire pour la fourniture de bacs roulants de récupération, soit IPL Inc. au coût de fabrication unitaire de 49.00\$, plus impression : du logo municipal à 0.30\$ l'unité, du nom de la municipalité « Saint-Bernard-de-Lacolle » à 0.30\$ l'unité et du rectangle blanc (7.5cm X 30cm) pour l'adresse à 0.10\$ l'unité, livré à la municipalité avec taxes en sus, tel que soumis et que le déchargement, l'assemblage et la livraison aux résidences et commerces seront exécutés par la municipalité.

RÉSOLUTION 2013- 165

Il est proposé par M. Jean-Louis Tinant, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que la quantité requise de bacs roulants de récupération est établie à 800 bacs.

**DÉPÔT ET ÉTUDE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 156, RÈGLEMENT
ÉTABLISSANT LA TAXE SPÉCIALE POUR LA FOURNITURE DE BACS
ROULANTS DE RÉCUPÉRATION.**

RÉSOLUTION 2013- 166

Il est proposé par M. Stéphane Bessette, appuyé par Mme Estelle Muzzi et résolu à l'unanimité que soit adopté le règlement numéro 156, règlement établissant la taxe spéciale pour la fourniture de bacs roulants de récupération :

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE
RÈGLEMENT NUMÉRO 156**

**Règlement établissant la taxe spéciale pour
la fourniture de bacs roulants de récupération**

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle, lors d'une séance ordinaire du Conseil, tenue le 30 septembre 2013, a adopté par la résolution l'achat et la fourniture de bacs roulants de récupération;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle a reçu des soumissions établissant le coût de fourniture de bacs roulants de récupération;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle doit imposer une taxe spéciale pour la fourniture à ses citoyens de bacs roulants de récupération;

ATTENDU QU' avis de motion a été donné à la session ordinaire du 3 juin 2013;

EN CONSÉQUENCE,

il est statué et ordonné par règlement de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle ce qui suit, savoir:

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Que soit imposée une taxe spéciale de 30,00\$ l'unité pour la fourniture de bacs roulant de récupération.

ARTICLE 3

La taxe spéciale est imposée aux propriétaires de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle et ayant une quantité de un ou plus de l'item « Ordures » sur le compte de taxes.

ARTICLE 4

Le coût total des montants à répartir, pour la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle, s'établit à plus ou moins 60,00\$ l'unité, soit la facture à venir de IPL Inc., ayant un montant soumis de 49,70\$, taxes en sus l'unité, en ajoutant les frais de déchargement, d'assemblage ainsi que distribution, travaux qui seront exécutés par les employés de la municipalité.

ARTICLE 5

Le montant attribuable à chaque propriétaire et matricule concerné est de 30,00\$ l'unité et sera indiqué et imposé sur le compte de taxes de 2014, tel que décrit à la liste en annexe mise à jour pour tenir compte des nouveaux propriétaires et matricules, s'il y a lieu.

ARTICLE 6

Le paiement de cette taxe spéciale sera réparti de la même façon que le compte de taxes et aux dates indiquées sur le dit compte de taxes.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Robert Duteau
MAIRE

DANIEL STRILETSKY
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Date de l'avis de motion: 3 juin 2013

Date de l'adoption:

Date de promulgation:

RÉSOLUTION 2013- 167

Attendu que la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville a déjà procédé à l'appel d'offre regroupé pour le sel de route sans la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle;

Il est proposé par M. Jean-Louis Tinant et résolu à l'unanimité que soient invités à soumissionner des fournisseurs pour le sel de déglacage des chemins pour le 11 novembre 2013.

RÉSOLUTION 2013- 168

Il est proposé par M. Jean-Louis Tinant, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit approuvées les dépenses pour les travaux exécutés sur le rang Saint-Georges au sud de la route 202 pour un montant subventionner de 16 570.00\$. Que le coût total net pour le rang Saint-Georges est de 266 098.92\$ après remboursement de la TPS et que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

RÉSOLUTION 2013- 169

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit tenu, le 1^{er} décembre 2013, le dépouillement de l'arbre de Noël et que soit autorisés les achats et dépenses pour cette activité pour une enveloppe budgétaire de 3 000.00\$.

RÉSOLUTION 2013- 170

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit informé la MRC des Jardins-de-Napierville, par la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle, que cette dernière désire participer au regroupement des municipalités de la MRC pour l'étude et l'éventuelle implantation d'internet haute vitesse par voie de câblage sur son territoire.

LE MAIRE, M. ROBERT DUTEAU, QUITTE SON SIÈGE ÉVOQUANT UN POTENTIEL DE CONFLIT D'INTÉRÊT EN CE QUI REGARDE L'ENGAGEMENT DE CHAUFFEUR POUR LA SAISON 2013-2014.

LE CONSEILLER, M. STÉPHANE BESSETTE, MAIRE SUPPLÉANT, ASSUME LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE.

RÉSOLUTION 2013- 171

Il est proposé par M. Jean-Louis Tinant, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que M. Robert Wuyts soit engagé chauffeur de chasse neige et employé de voirie pour la saison 2013-2014, soit du 4 novembre 2013 au 30 mars 2014. Que son salaire hebdomadaire brut est établi à 753,14\$ pour 40 heures semaine et que s'il est appelé à travailler avant ou après ces dates, il sera rémunérés à un taux horaire brut de 18,82\$. Que M. Alain Landry soit désigné comme chauffeur de remplacement engagé à l'heure selon les besoins



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

pour la saison 2013-2014 au taux horaire brut de 19,00\$. Que M. Jonathan Chaperon aura droit à une rémunération horaire brute de 18,82 \$ s'il est appelé à exercer les tâches de chauffeur de camion à la voirie ou au déneigement.

LE MAIRE, M. ROBERT DUTEAU, EST APPELÉ À REPRENDRE SON SIÈGE ET À PRÉSIDER L'ASSEMBLÉE; LE MAIRE SUPPLÉANT REPREND SON POSTE DE CONSEILLER.

RÉSOLUTION 2013- 172

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit renouveler le contrat de signalisation numéro 20045471001 des panneaux bleus pour le Parc régional St-Bernard au montant annuel de 728,84\$ taxes en sus et que le directeur général, secrétaire-trésorier soit autorisé à signer le contrat au nom et pour le compte de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle et du Parc régional de St-Bernard.

RÉSOLUTION 2013- 173

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par M. Jean-Louis Tinant et résolu à l'unanimité que soit accepté et entériné le rapport des dépenses du souper des bénévoles et employés de la municipalité du 14 septembre 2013.

RÉSOLUTION 2013- 174

Il est proposé par Mme Sylvie Faille, appuyé par Mme Estelle Muzzi et résolu à l'unanimité que soit émise une commandite « bronze » au montant de 100,00\$ pour la 18^e édition du Tournoi Inter-Régional Novice, Atome, Pee-wee de Napierville qui se tiendra du 2 au 15 décembre 2013.

RÉSOLUTION 2013- 175

CONSIDÉRANT QUE l'une des conditions visant la levée d'une servitude de non-accès aux routes appartenant au ministère des Transports du Québec, le ministre des Transports du Québec exige une contribution financière du requérant;

CONSIDÉRANT QUE le montant de cette contribution financière est calculée notamment en regard de la valeur estimée du terrain, suite à l'aménagement d'un accès à une route relevant du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE cette condition ministérielle ne tient pas compte de la capacité de payer du requérant;

CONSIDÉRANT QUE cette condition ministérielle compromet la mise sur pied de projets porteurs pour les collectivités;

CONSIDÉRANT QUE cette condition ministérielle nuit à la relève entrepreneuriale;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle


CONSIDÉRANT QUE cette condition ministérielle est un obstacle au développement économique du Québec;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Sylvie Faille et unanimement résolu,

QUE la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle demande au ministre des Transports du Québec, dans les conditions qui lui sont discrétionnaires en vertu de la Loi sur la Voirie, de ne pas tenir compte de la plus-value estimée des sites, suite à l'aménagement d'accès aux routes du ministère des Transports du Québec, dans l'évaluation définissant la contribution financière exigée aux requérants en vue de la levée des servitudes de non-accès aux dites routes.

Présentation de la correspondance.

- Ouverture de la période des questions par le président
- M. Levreault intervient au sujet des nuisances et de l'état de la grange située en face de l'école à l'intersection du rang Saint-Claude et de la montée Dupuis.
- Le conseil répond qu'une lettre sera adressée au propriétaire lui demandant de nettoyer son terrain et sécuriser les bâtiments accessoires.
- N'ayant pas d'autre intervention le président clos la période des questions.

Il est proposé par M. Jean-Louis Tinant, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit levée la session ordinaire du 30 septembre 2013.


M. Robert Duteau
Maire


M. Daniel Striletsky
Directeur général, secrétaire-trésorier